

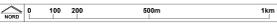
### RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

#### Plan de zonage général de Rémalard en Perche

Date :	Phase :	Échelle :	Plaque n° :
9 janvier 2020	Approbation	1 / 10 000	



Communauté de communes Coeur du Perche,  
N° 02 33 24 44 62 / mail : administration@coeurduperche.fr  
agence Gilson & Associés S.a.s. urbanisme et paysage  
2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Aménagement d'une piste cyclable	2 000 m2	Commune

#### LÉGENDE DU ZONAGE

	Limite de zone
	Ua Zone d'habitat ancien
	Uba Zone pavillonnaire
	Ubb Zone résidentielle peu dense
	Ue Zone à dominante d'équipements
	Uh Zone de hameaux
	Uj Zone de jardins
	Ux Zone à dominante d'activités
	1AU Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
	1AUx Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités économiques
	2AU Zone d'urbanisation future à long terme
	A Zone d'activités agricoles
	Ap Secteur agricole de protection du paysage
	N Zone naturelle et forestière
	Nb Secteur d'équipements en zone naturelle et forestière
	Ni Secteur de loisirs en zone naturelle et forestière
	Nh Secteur de milieux humides
	Emplacement réservé
	Secteur soumis à orientations d'aménagement
	Axes de ruissellement

#### Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

	Ensemble paysager
	Haie
	Mare

